



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

By e-mail to: - Par courriel au :
DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca

Attention: - Attention :
Brian James

Solicitation Closes - L'invitation prend fin

At - à :
2:00 PM - 14:00

On - le :
02 novembre 2023

Time Zone - Fuseau Horaire :
Eastern Standard Time (EST)
Heure normale de l'Est (HNE)

Title - Sujet VÉHICULE DE COMMUNICATIONS MOBILES		Amendment No. - N° modif. 002
Solicitation No. N° de l'invitation W8476-226506/E	Date of Amendment Date de modification 23 octobre 2023	
Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Brian James E-Mail Address - Courriel brian.james3@forces.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	Est-il possible d'utiliser un matériau de moindre épaisseur pour le plafond incurvé, car ¾ de pouce n'est peut-être pas réalisable ?
Réponse 1	Oui, tant que le matériau n'est pas plus lourd que le contreplaqué ; si tel était le cas, cela réduirait la quantité d'équipement pouvant être chargée dans le véhicule.

Question 2	La dimension de profondeur sûre est mentionnée comme étant de 28 pouces, ce qui dépasse la profondeur de l'étagère. Est-il acceptable que le coffre-fort s'étende au-delà de l'étagère ?
Réponse 2	Oui, tant que le coffre-fort ne présente pas de danger pour les pieds des membres, cela est acceptable. Le coffre-fort est actuellement situé au sol, derrière le siège du conducteur, pour atténuer un tel risque.

Question 3	Nous recommandons d'utiliser une plaque à carreaux pour le sol de la buanderie. Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer si cette suggestion est acceptable ?
Réponse 3	Oui, les membres utiliseront le véhicule dans différentes conditions météorologiques. Tant que la plaque ne devient pas glissante lorsqu'elle est mouillée et ne réduit pas la quantité d'équipement pouvant être chargée dans le fourgon (en raison du poids accru de la plaque, par exemple), cela est acceptable.

Question 4	Dans la section 3.44.11, il n'y a aucune mention des 4 prises de courant sur le panneau E/S. Ces prises sont-elles absentes du cahier des charges ?
Réponse 4	Les quatre prises de courant sont décrites à la section 3.40 (voir section 3.44.10).

Question 5	L'article 3.45.4 ne précise pas l'emplacement exact de la boîte de jonction. Pourriez-vous fournir des détails sur son emplacement, ainsi que sur la taille ou le nombre d'extensions supplémentaires souhaités ?
Réponse 5	La boîte de jonction peut être installée n'importe où sur le système de chemins de câbles, à condition qu'elle soit accessible et suffisamment grande pour permettre l'installation de nouveaux câbles si nécessaire.

Question 6	Enfin, nous apprécierions des informations concernant l'emplacement des 31 batteries pour le système d'alimentation 12 DC ?
Réponse 6	Il se situe entre le générateur et le support à l'arrière du fourgon. L'idéal serait de conserver cet emplacement pour les batteries car il est très accessible. A noter, il n'y a qu'une paire (2) de piles du groupe 31.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.